



Être éducateur, être enseignant, être parent, c'est transmettre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

Être éducateur, être enseignant, être parent, c'est également : **veiller**.

Surveiller : je veille au-dessus de toi, pour te rassurer, pour te protéger, pour t'accompagner.

Avec « bienveillance » :

« Bien » **veiller** : je veille sur toi à chaque moment de la journée, dans chaque lieu de vie. Je donne le meilleur de moi, pour que tu donnes le meilleur de toi.

Veiller au bien : je veille sur toi pour que la joie t'entoure et que tu entoures également les autres de joie.

Je veille sur toi !

Karl LEBATARD

CIRCULAIRE DE RENTREE

**A vos agendas,
à vos stylos...**

Vous trouverez dans cette circulaire différentes informations nécessaires au bon fonctionnement de l'école : au niveau de l'organisation, des relations école-familles et de la sécurité des enfants.

*Hier, nous étions craintifs, anxieux
Un peu pressés ou endormis,*

*Mais maintenant, nous sommes
souriants et heureux.
Parfois quelques légers pleurs
nous venaient du fond du cœur.*

*Premiers pas en maternelle
Premiers pas à l'école !*

.....

Les CM2



Assemblée de rentrée :

Mardi 4 septembre 2018

« Nous vous souhaitons la
bienvenue !

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE 2018-2019

TPS - PS A : **Carine POUILLAIN**
PS B – MS A : **Guillemette TURPIN**
MS B : **Laurence FRICAUD**
GS : **Bénédicte LEPREVOST**
CP : **Marie MASUREL**
CE1A : **Françoise COUDERT**
CE1B-CE2 A : **Sandrine TRONSON**
CE2B : **Marin SIMON** (lundi et mardi)
CE2B : **Karl LEBATARD** (Jeudi et Vendredi)
CM1 : **Bruno BOULAY**
CM2 : **Philippe MOUNIER**
Enseignante spécialisée à mi-temps :
Bérengère TERRIEN (lundi et jeudi)
Restauration et entretien des locaux :
Sandra LANGLOIS et **Hervé AULNETTE**
Surveillants de cantine et périscolaire :
Thierry IRTHUM, Isabelle RIALLAND
ASEM :
Marion MYSZKA, Virginie QUAEGEBEUR,
Christine PASSARD, Isabelle RIALLAND
Catéchèse :
Sœur Marie-Danièle
Auxiliaire de vie scolaire :
Nawal LECLERC et **Marie BERTAUD**
Educateurs sportifs :
Damien COLLOT et **Nicolas SABATHE**
Professeur de danse :
Bénédicte CHEVALIER
Sophrologue :
Alexia TEROITIN

REUNIONS DE CLASSES

Vendredi 21 septembre 2018
- 18 h 30 – 19 h 30 : CM1 et CM2

Samedi 29 septembre 2018
- 9 h – 10 h : PS, MS et GS
- 10 h – 11 h : CP, CE1 et CE2

*La présence de toutes les familles
est vivement souhaitée.*

*Les enfants ne sont pas invités à ce temps réservé aux
parents.*



- **Photos scolaires :**
Mardi 9 octobre 2018
- **Fête de Noël :**
Vendredi 21 décembre 2018
- **Portes ouvertes :**
Samedi 26 janvier 2019
- **Classe de neige CE2 :**
Du lundi 11 mars au vendredi
15 mars 2019
- **Course de solidarité :**
Samedi 30 mars 2019
- **Kermesse :**
Samedi 29 juin 2019
- **Fin des cours :**
Vendredi 5 juillet 2019

Réunion classe de neige CE2 :

*Samedi 29 septembre 2018 :
11 h – 12 h
(en prolongement de la
réunion de classe)*



HORAIRES ET PONCTUALITÉ



Les horaires vous ont été rappelés dans le dossier de rentrée et sont notifiés dans le règlement intérieur (cf. site internet).

- **Attention de bien respecter les horaires :**

Fermeture du portillon à 8 h 45 !

L'accès à l'école n'est alors plus possible.

SECURITE

Tous les ans, les élèves ont des exercices d'évacuation incendie ainsi que des exercices de confinement « attentat intrusion ».

Obligatoire pour tous les établissements scolaires.

En maternelle notamment, il nous faudra faire preuve de vigilance et de bienveillance afin de ne pas traumatiser les élèves. Pour les exercices de confinement, les enfants s'entraînent à se cacher sous les tables en silence.

L'horaire de début des cours est impératif, il ne peut être toléré de retards « chroniques ». **Lorsque la sonnerie retentit, les enfants doivent être dans l'école.**

- **Une absence doit être justifiée** : téléphonez obligatoirement à l'école (répondeur prévu à cet effet) pour prévenir de l'absence **et remplissez le bulletin d'absence** sur le carnet de liaison
- Les enfants non-inscrits à la garderie du matin et se rendant seuls à l'école ne doivent pas attendre dans la rue Jean Baptiste Olivaux avant 8 h 20 ou 13 h 20. La rue n'est pas une cour de récréation.
- D'une façon générale, tant qu'un enfant n'est pas accueilli dans l'enceinte de l'école, **celui-ci est sous la responsabilité des familles.**
- Nous rappelons, qu'à **13 h 20, les parents déposent leurs enfants au portail**. L'accès dans l'enceinte de l'établissement est interdit. (Excepté pour les parents de PS et MS se rendant en salle de sieste). Les GS sont pris en charge directement dans la petite cour.

ÉTUDES ET GARDERIES

- Garderie du matin (maternelle et élémentaire) : en classe de PS B + cantine
- Garderie du soir (maternelle), de 16h30 à 18h30 : en classe de PS B + cantine
- Étude surveillée du soir, élémentaire : de 16h30 à 17h45.
Trois groupes sont constitués : salles de classes.
- Garderie du soir (élémentaire), de 17 h 45 à 18 h 30 : en classe de PS B + cantine

⇒ **Les horaires indiqués sont impératifs.** L'établissement ferme ses portes le soir à 18h30.

Tous les dépassements d'horaires entraîneront une **facturation supplémentaire** et l'exclusion de ces services en cas de retards récurrents.

⇒ **Rythme des enfants et garderie.**

Faisons en sorte de ne pas surcharger le temps hebdomadaire de nos enfants. Attention au cumul garderie du matin et garderie du soir ! Pour les enfants de maternelle, une journée scolaire est déjà longue ; soyons donc vigilants avec les enfants de 3 et 4 ans.

⇒ **Accès à l'école le soir**

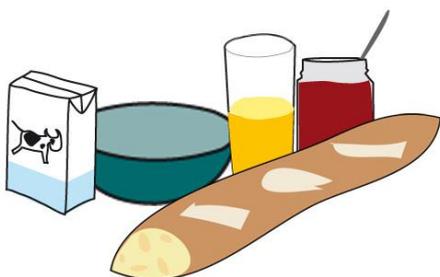
A partir de 16 h 45, les accès de l'école sont fermés. A partir de 17 h 45, l'accès est de nouveau possible (grand portail jusqu'à 18 h et portillon périscolaire de 18 h à 18 h 30).

Je vous rappelle que l'administration de tout médicament est **INTERDITE** à l'école. **Pas de médicaments dans les cartables.** Les médicaments homéopathiques et les pastilles à sucer pour la gorge sont également interdits.

Exception est faite pour les familles ayant demandé la mise en place d'un PAI en partenariat avec leur médecin généraliste et le médecin scolaire. (cf. dossier de rentrée)

**SANTÉ
ÉCOLE**

Je ne grignote pas entre les repas !



Cette année encore, les enfants ne prennent pas de goûter à la récréation du matin et de l'après-midi. Ainsi, nous voulons **redonner toute son importance au petit-déjeuner** (il doit être consistant). L'enfant mangera alors le midi avec bon appétit !

Seuls les enfants restant à l'école après 16 h 30 peuvent apporter un goûter dans leur cartable : ils le mangeront entre 16 h 30 et 16 h 45.

Anniversaires à l'école

Fêter son anniversaire à l'école, c'est chouette ! Evitons les surenchères ! Restons dans la simplicité et facilitons la tâche des enseignants.

Quelques consignes :

- **Un ou 2 gâteaux à partager suffisent largement.**
- **Gâteaux faciles à manger ! Nous interdisons les gâteaux à la crème qui se mangent à la cuillère.**
- **Pas de boisson**
- **Les bonbons peuvent être exceptionnellement tolérés. Un bonbon suffit !**



N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet de l'école. Vous y trouverez toutes les infos nécessaires (menus de la cantine, circulaires, dossiers divers, actualités des classes...)

ecolend1-nantes.fr



Sécurité et respect de la cour

A 11 h 45 ou à 16 h 30, si vous discutez dans la cour avec d'autres familles, n'oubliez pas que vos enfants sont **sous votre entière surveillance.**

- Les jeux de cour sont interdits à partir de 16 h 30.
- Interdiction de circuler en vélo ou en trottinette dans la cour !
- Les emballages des goûters sont mis à la poubelle.
- **Les tables dans la cour des maternelles** sont strictement interdites aux adultes. Tout dégât sera facturé.
- **Fermeture du portail à 16 h 45**

L'APEL et l'OGEC sont deux associations de parents ayant des rôles différents :

- **APEL** : accueil, animation, organisation de temps forts, liens parents-enseignants
- **OGEC** : suivi et accompagnement de la facturation des familles, gestion du personnel, gestion financière et immobilière de l'école, prospective.

Ces 2 associations ont besoin de vous pour faire vivre l'école et lui donner une âme familiale. N'hésitez pas à devenir membres.



SERVICE FACTURATION

Il n'y a pas de secrétariat à l'école. Ainsi, pour toute demande de documents (attestation d'assurance, certificats de scolarité, ...) merci de bien vouloir la planifier sachant que les journées de décharge de direction sont le lundi et le mardi.

L'idéal est de faire votre demande par mail :

[**ecolendl-nantes@orange.fr**](mailto:ecolendl-nantes@orange.fr)

Toute correspondance avec le **service de facturation** doit se faire par écrit à l'attention de l'OGEC par mail :

[**ogec.notredamedelourdes.nantes@gmail.com**](mailto:ogec.notredamedelourdes.nantes@gmail.com)

**Numéro de téléphone de l'école :
02-40-76-42-00**

